

# COMMISSION DE DISCIPLINE

## Président de la commission

M. PRUM Michel  
1116 , Le SOUVERAIN  
59190 HAZEBROUCK  
Tél. 03.28.4153.55.

Adresse du site : <http://districthazebrouck.footeo.com/>

## UFOLEP FOOTBALL HAZEBROUCK COMMISSION DE DISCIPLINE 1° INSTANCE UFOLEP NORD du 21/12/16

Présents : Mme QUERSIN , Mrs. BOGAERT, PRUM, PLANCKART, HUVELIE , LEFEBVRE,  
DELABAERE , DEFRANCE.

Excusé : /

*Les membres de la commission concernés par certains cas disciplinaires, ne prennent pas part à la décision finale.*

Tous les rapports concernant les avertissements et les expulsions infligés et reçus depuis le début de la saison ont été enregistrés par la commission .

**Depuis le 11/09/2016, il y a eu 19 avertissements et 1 expulsion aux compétitions du district .**

### Sanctions suite à 3 avertissements ou rupture de sursis : ( avec amende de 30 € )

Néant

### Sanctions suite à une expulsion : ( avec amende de 30 € )

Coupe de France : voir tarif amende sur fiche nationale : QUINTART JEREMY / C. ARMENTIERES / N° 04844396/  
expulsé pour coup à adversaire

Sanction : M.A. le 27/11/16 + attente décision de la commission nationale pour sanction à suivre.

Coupe du Nord PARENT : attendons décision de la commission d'appel pour le cas du joueur du PROFH qui se déroulera le 4 janvier 2017 à LILLE.

**REGLEMENT article 14** : Il est entendu que pendant la durée d'une suspension aucune fonction ne peut être exercée . Cette décision peut être frappée d'appel par l'intéressé, auprès de la commission disciplinaire départementale d'appel, dans un délai de vingt jours à dater de la réception de cette notification (article 14 du règlement disciplinaire de première instance UFOLEP). L'appel concernant la peine sportive n'est pas suspensif. Dans ce cas, l'intéressé reste suspendu jusqu'à décision à intervenir.

**Commission disciplinaire : Rappel** : Tout dossier disciplinaire susceptible d'entraîner une suspension inférieure ou égale à trois mois est dispensé d'instruction. La commission disciplinaire fixe la date d'entrée en vigueur des sanctions et ses modalités d'exécution. \*La sanction assortie d'un sursis est réputée non avenue si, dans un délai de 3 ans après son prononcé ) l'intéressé n'a fait l'objet d'aucune nouvelle sanction mentionnée à l'article 19. Toute nouvelle sanction, pendant ce délai, emporte la révocation du sursis. Au cours du séminaire du comité Régional Flandres – Artois, il a été précisé que les commissions disciplinaires de première instance des districts Football et départementale Football , ne peuvent distribuer des sanctions supérieures à trois mois ( circulaire de M. COUPLÉT André de Janvier 2013). **REGLEMENT DISCIPLINE** : En l'absence de défense orale ou écrite de l'intéressé, le jugement sera prononcé par défaut. La sanction pouvant être majorée suivant la gravité de la faute commise Chaque carton rouge est amendé de 30 €. **REPORT** : En cas de remise de rencontre ou de forfait, la suspension est décalée de semaine en semaine. **INFO IMPORTANTE** : Tout joueur suspendu un week-end est suspendu le samedi et le dimanche et cela ne compte que pour 1 suspension. En fin de saison, si un joueur ne peut pas purger sa peine, la sanction est automatiquement reportée sur la saison qui suit. **Prochaines réunions de discipline** : au stade à Hondeghem, à 18H30 les jeudis 26/01 , 23/02 , 23/03 , 27/04 , mercredi 24/05/16 , mardi 13/06. Ces dates sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées selon disponibilité de la salle. Si changement vous en serez avertis dès que possible. **RAPPORT DISCIPLINE DISTRICT ( joueur & arbitre )** : tous les rapports doivent être envoyés à la commission aux adresses suivantes **courrier ou mail** M. PRUM Michel président de la commission de discipline 1116 le souverain 59190 Hazebrouck [michel.prum@wanadoo.fr](mailto:michel.prum@wanadoo.fr) , ainsi qu'à M. LEFEBVRE Didier , 17 rue Victor HUGO 59190 Hazebrouck : [ufohaz@hotmail.fr](mailto:ufohaz@hotmail.fr) . Pour les rapports d'expulsions toujours envoyer par mail ou courrier postal OBLIGATOIREMENT dans les 48 heures.

Le Président de la commission  
M. PRUM Michel

Le Secrétaire de séance  
M. BOGAERT Michel



Adresse mail du district Hazebrouck : [ufohaz@hotmail.fr](mailto:ufohaz@hotmail.fr)

# COMMISSION DE DISCIPLINE

## Président de la commission

M. PRUM Michel  
1116 , Le SOUVERAIN  
59190 HAZEBROUCK  
Tél. 03.28.4153.55.

Adresse du site : <http://districthazebrouck.footeo.com>

## UFOLEP FOOTBALL HAZEBROUCK COMMISSION DE DISCIPLINE 1° INSTANCE UFOLEP NORD du 21/12/16

### SUITE

**Avertissements** : ( entre parenthèses en rouge le nombre d'avertissements reçus par joueur : au bout de 3 dans un délai de 3 mois = 1match ferme et 30 € d'amende après parution du PV de la commission de discipline ) .

**Du 27/11/16**

**Néant** : sauf rapports du département **Du 04/12/16 Néant** : sauf rapport du national ou du régional

**Du 11/12/16 Néant / Du 18/12/16 Néant**

Le Président de la commission  
M. PRUM Michel

La Secrétaire de séance  
MME QUERSIN Corinne



Adresse mail du district Hazebrouck : [ufohaz@hotmail.fr](mailto:ufohaz@hotmail.fr)

---

### Quelques petites infos importantes

Tout joueur exclu lors d'une rencontre peut faire un rapport détaillé des faits et l'envoyer au Président de la commission de discipline correspondante ou peut se présenter devant la commission même si celle-ci de l'a pas convoqué.

La commission de discipline du district a annulé le 27/10/16 les petits sursis en cours au district. Restent ceux de : M. DANES MICKAEL / EECKE / N°40378972 : 6 mois avec sursis jusqu'au 09/08/2017. MARESCAUX XAVIER / C. ARMENTIERES / N°99020242 : 3 matchs avec sursis jusqu'au 25/05/2018.

En fin de saison dernière, tous les compteurs concernant les avertissements ont été remis à zéro sauf pour M. BOCQUET PIERRE / 2 SYNTHÉ / N°40379051 et pour M. PREVOST ANDRE / C. ARMENTIERES / N°65613670 , tous deux avertis en finale de district de juin 2016.

**Equipes amendées au district depuis le début de saison : C. ARMENTIERES B 1 exclusion , CAPPELLE 1 résultat non communiqué , 2 SYNTHÉ A , HONDEGHEM , CAPPELLE 1 feuille de match incomplète.**

Le district serait content si tous les clubs faisaient preuve de conciliation en ce qui concerne certaines demandes d'inversions ou d'arrangements à condition que cela soit fait dans les délais. Cela aussi est une marque de fair-play.

**Si vous recevez une amende du département pour raisons diverses ( feuille de match envoyée en retard ou incomplète etc...), merci de la régler dans les plus brefs délais à la personne indiquée sur la fiche qui vous est envoyée.**

**Homologation du 21/12/16** : la commission d'homologation du district a donné match perdu à l'US HONDEGHEM pour insuffisance de joueurs le 18/12/16 à 2 SYNTHÉ B. 2 SYNTHÉ B 4 points, 0 but pour, 0 but contre, fair-play : note moyenne. HONDEGHEM 1 point, 0 but pour, 0 but contre et 0 point au fair-play. Score du match : 0-0. **Le match retour aura lieu à 2 SYNTHÉ B.**

**JOYEUX NOEL et BONNE ANNEE 2017**